

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 296S-CE-2206**

concernant les ajustements requis pour permettre la finalisation des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2012 dans le contexte des cours manqués en raison du mouvement étudiant

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion (spéciale) tenue le jeudi 12 avril 2012 à 9 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le calendrier universitaire 2011-2012 adopté par le conseil d'administration (343-CA-5156);

**ATTENDU** le calendrier universitaire 2012-2013 adopté par le conseil d'administration (351-CA-5297);

**ATTENDU** que plusieurs cours prévus au trimestre d'hiver 2012 n'ont pu avoir lieu en raison du mouvement étudiant contre la hausse des droits de scolarité;

**ATTENDU** que, au moment de la décision prise par l'Association générale des étudiants - Gatineau d'arrêter de se présenter aux cours, les étudiants avaient cumulé 30 heures de cours depuis le début du trimestre;

**ATTENDU** que les étudiants inscrits aux cours mis à l'horaire par le Module de l'éducation et le Module des sciences sociales, à Gatineau, avaient, pour leur part, cessé de se présenter à leurs cours avant la décision prise par l'AGE et qu'ils ont cumulé jusqu'à six heures de cours de moins que les autres étudiants de Gatineau depuis le début du trimestre;

**ATTENDU** la nécessité de préciser les modalités qui permettraient de finaliser les cours à l'horaire à l'hiver 2012 et l'importance, dans ce contexte, de formuler une hypothèse quant au moment de la poursuite envisagée des activités d'enseignement;

**ATTENDU** que la prochaine réunion de l'Association générale des étudiants est prévue le 20 avril 2012 et, en conséquence, que la prochaine date possible de reprise des cours est le 21 avril 2012;

**ATTENDU** la nécessité de bénéficier du temps requis pour compléter les exigences des cours à l'horaire au trimestre d'hiver 2012, y compris pour pouvoir procéder à une évaluation des apprentissages;

**ATTENDU** que les aménagements requis exigent une modification au calendrier universitaire;

**ATTENDU** que les aménagements requis exigent certaines dérogations aux dispositions du *Régime des études de premier cycle* et du *Régime des études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** que les modalités décrivant le déroulement des cours présentées aux plans de cours ne pourront pas être respectées dans un très grand nombre de cours;

**ATTENDU** que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté des conditions de finalisation du trimestre d'hiver 2012 avec les directrices et les directeurs de département;

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 296S-CE-2206

concernant les ajustements requis pour permettre la finalisation des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2012 dans le contexte des cours manqués en raison du mouvement étudiant

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion (spéciale) tenue le jeudi 12 avril 2012 à 9 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que le scénario de finalisation du trimestre présenté par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est basé sur une volonté que, pour chaque cours, au minimum deux périodes d'enseignement magistral soient disponibles pour de l'enseignement ou pour des activités d'évaluation et que, pour favoriser une évaluation adéquate des apprentissages, un délai additionnel de deux semaines après la fin des cours soit accordé pour la remise de travaux;

**ATTENDU** que les cours mis à l'horaire à Saint-Jérôme par le Module des sciences de la santé, le Module de la psychoéducation, le Module des sciences de l'administration et par les programmes de cycles supérieurs pourront être complétés selon le calendrier prévu;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE CONFIRMER** que le calendrier universitaire 2011-2012 est modifié pour prolonger le trimestre d'hiver 2012;

**ET**, advenant le retour en classe des étudiants à compter du 21 avril 2012 :

- **DE PROLONGER** le calendrier universitaire 2011-2012 en regard du trimestre d'hiver 2012 comme suit :
  - Fin du trimestre : 4 mai 2012
  - Remise des résultats du département au registraire : 1<sup>er</sup> juin 2012
  - Remise des résultats du registraire aux étudiants : 22 juin 2012
- **DE PRÉCISER** que les cours à l'horaire du 23 avril 2012 au 4 mai 2012 soient ceux qui étaient prévus à l'horaire pendant le trimestre d'hiver 2012, et ce, aux mêmes heures;

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 296S-CE-2206

concernant les ajustements requis pour permettre la finalisation des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2012 dans le contexte des cours manqués en raison du mouvement étudiant

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion (spéciale) tenue le jeudi 12 avril 2012 à 9 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

- **DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin de confirmer, suite à une consultation des départements concernés, les modalités particulières spécifiques aux cours mis à l'horaire par le Module de l'éducation et par le Module des sciences sociales, et ce, à l'intérieur du même calendrier que pour les autres cours visés par les présentes mesures;
- **DE CONFIRMER** que les modalités de déroulement des cours annoncées dans les plans de cours ne pourront pas être respectées;
- **DE DÉCRÉTER** qu'il n'y aura pas d'examen ou d'autres modalités évaluatives avant le 28 avril 2012;
- **DE CONFIRMER** que les professeurs et les personnes chargées de cours pourront exiger aux étudiants des travaux à remettre, au plus tôt le 11 mai 2012 et au plus tard le 18 mai 2012;
- **DE PERMETTRE** aux étudiants d'abandonner un ou des cours, sans mention d'échec au relevé de notes et sans remboursement des frais, au plus tard le 27 avril 2012;
- **DE CONFIRMER** que, nonobstant la Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la prestation des cours visés par la présente ne sera pas évaluée au trimestre d'hiver 2012;
- **D'AUTORISER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, à permettre sur une base exceptionnelle et sur recommandation de la direction du département concerné, l'utilisation de la notation Succès/Échec pour des cours où la notation régulière est normalement utilisée;
- **DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin de décréter des actions additionnelles aux présentes pour tenir compte de circonstances exceptionnelles non prévues à la présente, et ce, pour favoriser la finalisation du trimestre d'hiver 2012 tout en assurant les conditions d'évaluation des apprentissages requises pour l'émission de crédits universitaires (ex. : étudiants internationaux devant retourner dans leur pays);

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 296S-CE-2206

concernant les ajustements requis pour permettre la finalisation des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2012 dans le contexte des cours manqués en raison du mouvement étudiant

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion (spéciale) tenue le jeudi 12 avril 2012 à 9 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

- **DE CONFIRMER** que les mesures qui précèdent s'appliquent pour l'ensemble des cours offerts par l'UQO au trimestre d'hiver 2012, sauf pour les cours mis à l'horaire à Saint-Jérôme par le Module des sciences de la santé, par le Module de la psychoéducation, par le Module des sciences de l'administration et par les programmes de cycles supérieurs;
- **DE MODIFIER** le calendrier universitaire 2012-2013 en regard du trimestre d'été 2012 comme suit :
  - début du trimestre : 7 mai 2012
  - date limite d'inscription : 11 mai 2012
  - date limite de modification d'inscription (changement de groupe, abandon avec remboursement, ajout de cours) :
    - cours à horaire condensé : 11 mai 2012
    - cours à horaire régulier : 14 mai 2012
  - date limite d'abandon de cours sans mention d'échec au relevé de notes :
    - cours à horaire condensé : 31 mai 2012
    - cours à horaire régulier : 27 juin 2012
  - date de remise des résultats des départements au registraire :
    - cours à horaire condensé : 10 juillet 2012
    - cours à horaire régulier : 31 août 2012
  - date de remise des résultats du registraire aux étudiants :
    - cours à horaire condensé : 26 juillet 2012
    - cours à horaire régulier : 17 septembre 2012
  - semaine d'études pour les cours à horaire régulier : 2 au 6 juillet 2012
  - fin du trimestre :
    - cours à horaire condensé : 26 juin 2012
    - cours à horaire régulier : 17 août 2012

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général